



## Unité d'aménagement 061-51

L'unité d'aménagement 061-51 est issue d'une fusion à la période 2018-2023.

**Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Les éléments suivants ont été analysés afin de les mettre à jour.**

Éléments analysés	Effets sur les possibilités forestières
Retrait de 4 990 hectares de lisières boisées riveraines	- 5 500 m <sup>3</sup> /an
Retrait de 2 330 hectares de pentes abruptes à l'aide de la cartographie LIDAR	- 3 900 m <sup>3</sup> /an
Retrait de 220 hectares d'érablières faisant l'objet d'un permis pour la culture et l'exploitation à des fins acéricoles	- 400 m <sup>3</sup> /an
Abandon de la limitation de la baisse des possibilités forestières pour le groupe SEPM appliquée pour 2018-2023	- 100 m <sup>3</sup> /an

### Modifications suite à la présentation des résultats préliminaires

Modifications	Effets sur les possibilités forestières
Ajustement au tableau sur la répartition de la superficie considérée au calcul afin d'y intégrer les ajustements aux pentes abruptes de la cartographie LIDAR	Aucun
Mortalité associée à la maladie corticale du hêtre sur 20 130 hectares	- 200 m <sup>3</sup> /an

### Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	81 070	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	13 500	17%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m <sup>3</sup> /ha)	0	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	21 670	27%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	45 900	57%

**Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)**

Traitements commerciaux (récolte)	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	120	120
Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)	0	0
Coupe avec réserve de semenciers (CRS)	0	0
<b>Total des coupes totales</b>	<b>120</b>	<b>120</b>
Éclaircie commerciale	0	0
Coupe progressive régulière	20	20
Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL)	340	350
Coupe progressive irrégulière à couvert permanent (CPIP)	350	370
Coupe de jardinage ou d'amélioration	80	90
<b>Total des coupes partielles</b>	<b>790</b>	<b>830</b>
<b>Total des activités de récolte</b>	<b>910</b>	<b>950</b>
% des coupes totales / récolte	13%	13%
% des coupes partielles / récolte	87%	87%

**Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)**

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Ligniculture (essences à croissance rapide)	0	0
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	0	0
Plantation de base (1 600 plants/ha)	20	20
Regarni	10	10
% des plantations dans les coupes totales	17%	17%
<b>Total des travaux de reboisement</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
Nettoisement	0	0
Éclaircie précommerciale	10	10
Dégagement de la régénération naturelle	20	20
Dégagement de plantation	30	30
Élagage	10	10
<b>Total des travaux d'éducation</b>	<b>70</b>	<b>70</b>
Scarifiage partiel	90	90
Scarifiage en plein	30	30
<b>Total de la préparation de terrain</b>	<b>120</b>	<b>120</b>
<b>Total des travaux sans récolte</b>	<b>220</b>	<b>220</b>

## Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 626 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **598 000 \$**, soit 96 % du budget disponible.

## Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire.

## Possibilités forestières et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	11 400	1 400	3 100	1 300	8 700	3 700	12 100	38 900	12 900	93 500
<b>2023-2028</b>	<b>10 100</b>	<b>1 300</b>	<b>2 800</b>	<b>1 200</b>	<b>7 800</b>	<b>3 300</b>	<b>10 800</b>	<b>34 800</b>	<b>11 300</b>	<b>83 400</b>
Δ	-11%	-7%	-10%	-8%	-10%	-11%	-11%	-11%	-12%	-11%

## Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sur le calcul et la détermination des possibilités forestières sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Concernant les possibilités forestières de cette unité d'aménagement, la documentation antérieure à la période 2018-2023 peut être consultée dans la section *Archives* sur le site Internet du Forestier en chef.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2021